



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 11 Décembre 2014**

### Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- DM budget assainissement annule et remplace la précédente
- Rajout du chemin rural du levant au programme voirie (SIVU)
- Travaux voirie 2015
- SIVU Adhésion nouvelles communes
- Ouverture et tarification de la salle des fêtes aux personnes extérieures de la commune
- Questions diverses

### Etaient présents :

M. DESENLIS Benoit – Maire / M. DELLA VEDOVE Patrice – 1<sup>er</sup> Adjoint / M. Franck PILATI 2<sup>ème</sup> Adjoint /  
/ PERES Sandra / DELLA VEDOVE Jean Luc / Jean BIANCHINI / GOUTX Virginie / Arnaud LAILLE

Excusés : M. Patrice CAZES 3<sup>ème</sup> Adjoint / DUMONT Monique / Chantal GOULU MARTINAT

Le nombre de conseillers étant de 8, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir et délibérer.

---

➤ **A été nommé secrétaire de séance : Jean Luc DELLA VEDOVE**

---



## Décision modificative budget assainissement

### DM/01

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

#### SECTION FONCTIONNEMENT :

		Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		-3358,00
6811	Dot.Ammort Immos Incorp. Et corporelles		4577,09
66111	Int. Régls à l'échéance		-662,84
777	Quote part subv invest transf cpte resultat	556,25	

#### SECTION INVESTISSEMENT :

		Recettes	Dépenses
1391	Subvention d'équipement		556,25
211-000	Terrains		662,84
28156-00	Materiel spécifique d'exploitation	4577,09	
021	Virt de la section de fonctionnement	-3358,00	

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits

**Vote =**

Contre 0

Abstention = 0

Pour = 8

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus values de recettes indiquées ci dessus.**



## **Rajout du chemin dit « du levant » au SIVU**

Le Maire expose à l'assemblée l'importance de rajouter au programme de voirie 2015 du SIVU le chemin dit « du levant »

**Vote =**

Contre 0

Abstention = 0

Pour = 8

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote le rajout du chemin dit du levant au SIVU**

## **Travaux de voirie 2015**

M. le Maire informe l'assemblée qu'afin de finaliser le budget primitif 2015, il souhaite délibérer sur les orientations d'investissement de la voirie pour 2015.

Après avoir exposé la situation actuelle des chemins de la commune, et l'état de ceux ci, il propose d'inclure pour 2015, des travaux de réfection sur la portion allant de la « Forge de Lamense » à « Bellevue ».

Le bureau d'étude du SIVU passera dans le courant du mois de janvier pour établir un devis qui sera validé en prochain conseil municipal.

Le Maire propose également de reconduire courant 2015, une corvée avec les membres du conseil Municipal, pour réaliser du point à temps à partir d'enrobé à froid et ainsi réduire le coût d'entretien.

**Vote :**

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = 8



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les orientations d'entretien de la voirie pour l'année 2015.

### **Tarif salle des fêtes pour les personnes extérieures à la commune :**

Le Maire informe l'assemblée que suite au dernier Conseil Municipal, il souhaitait ouvrir le débat sur l'ouverture à la location de la salle des fêtes aux personnes extérieures à la commune.

**Après en avoir débattu, à l'unanimité, il est décidé d'ouvrir à la location extérieure la salle des fêtes.**

**Le Maire se propose de faire une étude comparative du prix des locations des salles des fêtes dans les communes voisines, et de présenter celles ci lors d'un prochain Conseil Municipal, pour que le Conseil puisse fixer une grille tarifaire en phase avec le canton.**

**Il sera également revu la convention de location qui sera adaptée à l'ouverture extérieure.**

#### **Vote :**

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = 8

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'ouverture de la location de la salle des fêtes aux personnes extérieures à la commune.**



## Questions diverses

### - Concours du receveur Municipal, attribution d'indemnités :

M. le Maire rappelle expose à l'assemblée :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours de la Trésorerie du Centre des Finances Publiques pour assurer la prestation conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Danièle MOUNE, trésorière de Vic FEZENSAC.

### Vote :

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = 8

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'attribution de 100% de l'indemnité de conseil à Madame MOUNE.**



**- Arbre de Noel 2014:**

Le Maire présente à l'assemblée l'organisation de l'arbre de NOEL 2014.

Il sera organisé le Samedi 27 décembre 2014 à la salle des fêtes de Roquebrune.

Un sapin de NOEL sera installé.

Un chèque cadeau d'une valeur de 25 Euros a été distribué aux enfants âgés de 0 à 11 ans.

Les parents ayant reçu le chèque cadeau pourront acheter celui ci au magasin MAXYTOYS à AUCH qui conservera l'ensemble des cadeaux.

Ces cadeaux seront récupérés la veille de la manifestation par le Maire, qui les déposera au pied du sapin.

Les enfants pourront ainsi en avoir la surprise.

Un goûter organisé par le COMITE DES FETES clôturera cette après midi conviviale où l'ensemble des habitants de Roquebrune sont invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H45

Le Maire

Benoit DESENLIS